



	<b>Rue réservée au jeu</b>	<b>Rue scolaire</b>
Site	Pas de site particulier : rue ou place circulée du centre-ville, d'un quartier résidentiel	Rue qui borde ou à proximité de l'entrée d'une école
Temporalité	Événement de quelques heures, d'une demi-journée, d'une journée. Souvent pendant un WE Une fois par an, par trimestre par mois...	Soit les jours d'école pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves Soit en permanence toute la journée si piétonnisation
Initiative	Association, groupe de parents, centre social, café des enfants mais aussi collectivité	Mairie parfois à la suite d'une demande des parents
Réglementation	Demande faite par le porteur de projet à la Mairie : interruption de la circulation, occupation du domaine public Puis arrêté du Maire	Arrêté de la Mairie : Aire piétonne temporaire Interdiction de la circulation Aire piétonne Zone de rencontre
Démarche	Préparation, organisation et réalisation collective Résultat d'un processus de quelques semaines mais, parfois, dispositif léger et renouvelé, piloté par les habitants.	Décision essentiellement réglementaire avec ou sans concertation
Dispositif	Organisation de l'espace rue pour créer un lieu de vie pour tous avec des activités libres ou organisées avec, le cas échéant, une thématique. Référence à une Charte	Pas d'activité particulière <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrières amovibles ou non</li> <li>- Marquage au sol</li> <li>- Végétalisation</li> </ul>
Coût	500 euros à 5000 euros Dépend des partenariats et du soutien logistique de la municipalité	Agent : municipal Sécurité privée Barrière fixe Aménagement spécifique

## **Code de la route belge**

### **Rue réservée au jeu**

Voie publique qui est, temporairement et à certaines heures, pourvue à ses accès de barrières sur lesquelles est apposé le signal C3 complété par un panneau additionnel portant la mention « rue réservée au jeu ». (Les riverains motorisés peuvent y

circuler au pas en respectant certaines conditions + véhicules prioritaires + dérogations)

## **Rue scolaire**

Il s'agit d'une voie publique située à proximité d'un établissement scolaire qui est temporairement et à certaines heures, pourvue à ses accès d'une barrière déplaçable sur laquelle est apposé un signal C3 (panneau circulaire blanc cerclé de rouge) complété par un panneau indiquant « rue scolaire ». (Les riverains motorisés peuvent y circuler au pas en respectant certaines conditions + véhicules prioritaires + dérogations)

## **Ressources**

Site Rue de l'avenir : <https://www.ruedelavenir.com/thematique/les-enfants/>

→ Les ressources

Rue réservée au jeu : <https://www.ruesauxenfants.com/>

Appel régional à initiatives : <https://wiki.ruesauxenfants.com/?choixRegion>

Rue scolaire : <https://www.ruedelavenir.com/campagnes/les-rues-scolaires-on-a-tous-un-role-a-jouer/>

PDES : <https://www.ecomobilite.org/Boite-a-outils-PDES>

<https://mobiscol.org/ressources/>